

# Première réunion du comité des créanciers pour le Sri Lanka

## Déclaration

*9 mai 2023*

Le 9 mai 2023, 17 pays ont officiellement formé un comité des créanciers publics coprésidé par l'Inde, le Japon et la France, pour discuter de la demande des autorités sri-lankaises d'un traitement de dette. Le comité comprend des créanciers du Club de Paris ainsi que d'autres créanciers publics bilatéraux. Cette première réunion a eu lieu après le lancement du processus de restructuration de la dette du Sri Lanka, à l'initiative des co-présidents, le 13 avril 2023.

Les autorités sri-lankaises ont participé à la réunion et ont officiellement présenté leur demande de traitement de dette. Elles ont réitéré leur engagement en faveur de la transparence et de la comparabilité de traitement vis-à-vis de leurs créanciers publics bilatéraux. Les représentants du FMI et de la Banque mondiale ont présenté les derniers développements macroéconomiques concernant le Sri Lanka et l'état actuel de leurs relations avec le pays.

Le comité des créanciers prend note de la lettre ouverte adressée par le Président du Sri Lanka à tous ses créanciers publics bilatéraux le 14 mars 2023, qui garantit la transparence et la comparabilité de traitement entre tous les créanciers externes et assure qu'aucun accord parallèle incompatible avec la comparabilité de traitement ne sera conclu avec un quelconque créancier. Le comité se félicite de l'adoption par le Parlement sri-lankais, le 28 avril 2023, de la résolution relative à la mise en œuvre du programme soutenu par le FMI.

Le comité des créanciers du Sri Lanka poursuivra ses travaux afin de trouver une solution adaptée aux vulnérabilités de la dette extérieure du Sri Lanka, conformément aux paramètres du programme du FMI. Il souligne l'importance pour les créanciers privés et les autres créanciers publics bilatéraux du Sri Lanka d'accorder un traitement de la dette à des conditions au moins aussi favorables que celles convenues par ce comité des créanciers, conformément au principe de comparabilité de traitement. Il invite à nouveau les autres créanciers publics bilatéraux à rejoindre officiellement le comité des créanciers.

### Notes de contexte

1. Les membres du comité des créanciers sont des représentants des pays ayant des créances éligibles sur le Sri Lanka.
2. Les membres du Club de Paris n'ayant pas de créances éligibles sur le Sri Lanka ainsi que la Chine, l'Arabie Saoudite et l'Iran ont participé à la réunion en tant qu'observateurs.
3. Des représentants du Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale ont également participé à la réunion.